

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 1^{er} DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois..... 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 MM. Laffitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.		5 h. 10 ^m matin.		6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »		5 » 40 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 15 Avril 1876

Les vacances parlementaires de Pâques viennent de commencer. Sénat et Chambre des députés se sont prorogés jusqu'au 10 mai, c'est-à-dire pour un mois environ.

Dans la séance de lundi, la Chambre des députés a invalidé l'élection de M. Rouher à Ajaccio; dans la séance de mardi, le tour de M. Veillet, nommé dans les Côtes-du-Nord, est venu. Autant il était logique d'invalidier M. Rouher dont on avait annoncé publiquement et effrontément, pendant la lutte électorale, l'option en faveur d' Ajaccio, presque au même moment où on annonçait son option pour Riom, autant la cassation de l'élection de M. Veillet a paru mal fondée.

La Chambre des députés a donc fini sa première session comme elle l'avait commencée. Au lieu de se montrer tolérante, elle a invalidé sans trêve ni repos, les représentants que les départements avaient élus, mais qui n'avaient pas le don de lui plaire. Il y a eu successivement des élections cassées pour de très-justes motifs, celle de M. Rouher, par exemple, et celles de la plupart de ses amis qui, tout remplis des souvenirs du bon temps, n'avaient reculé devant aucune manœuvre ni aucun mensonge. Mais l'opinion est très-froissée de la tendance générale de la Chambre. Nous souhaitons que pendant les vacances nos mandataires fassent de salutaires réflexions, et qu'ils comprennent qu'en continuant à agir comme par le passé ils porteraient le plus rude coup aux institutions actuelles.

Du reste, la Chambre des députés n'a pas terminé son œuvre de la vérification des pouvoirs. Les élections de MM. le prince de Lucinge, Bartoli et du Demaine ont été réservées pour le retour, et c'est alors seulement que nous pourrions définitivement juger la nouvelle Chambre. Les plus grosses questions, en effet, se présenteront : un nouveau régime municipal, la révision de la loi sur l'enseignement supérieur, les propositions relatives à la liberté de réunion et d'association, au rétablissement de la mairie centrale de Lyon, sans compter les propositions qui concernent la durée du service militaire, le régime de la presse et des modifications à la loi électorale : voilà autant de rudes combats en perspective et dans lesquels le ministère devra prendre position, sans oublier la question de l'amnistie.

Cette question de l'amnistie a donné lieu à une sorte de débat préliminaire, dans la dernière séance de la Chambre des députés. On trouvera plus loin l'analyse de cette discussion et les

détails les plus importants. Nous sommes très-heureux d'avoir à dire que M. Ricard, avec une grande éloquence et surtout avec une généreuse indignation, a vigoureusement averti et cinglé l'impérialisme.

Les invalidations de MM. Rouher et Veillet portent à quinze le nombre des élections annulées. Ce sont celles de MM. Malartre, Gavini, Haentjens, de la Rochejacquelein, Aimé de la Chevrière, de Cardenau, Peyrusse, Cuneo-d'Ornano, duc de Feltre, de Miramont-Fargues, de Boigne, Chesnelong, Fairé, Rouher et Veillet.

Les enquêtes sont au nombre de trois : enquête sur M. de Mun (Morbihan), enquêtes sur MM. d'Ayguessives et Tron (Haute-Garonne).

On assure, à Versailles, que l'enquête relative à l'élection de M. de Mun sera suivie de la validation pure et simple.

La commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun avait adressé une lettre au cardinal-archevêque de Paris pour le prier de se présenter devant elle et de répondre aux questions qu'on lui ferait. Mgr Guibert a répondu à cette invitation par la lettre suivante :

A Monsieur le président de la commission d'enquête.
« Paris, le 5 avril 1876.

» Monsieur le président,

» J'ai reçu votre lettre du 3 avril, par laquelle vous m'invitez à me rendre dans le sein de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de Pontivy.

» Durant ma vie épiscopale déjà longue, je suis toujours resté étranger à la politique. Je ne me désintéresse pas assurément des affaires de mon pays, et je crois que l'on ne peut contester au prêtre l'exercice de ses droits de citoyen ; mais, au milieu des compétitions de partis qui déchirent notre patrie, j'estime que les ministres de la religion font sagement d'éviter tout ce qui pourrait compromettre le ministère sacré dont ils sont investis pour le bien de tous.

» La commission d'enquête, qui juge nécessaire de m'entendre, suppose évidemment que je sais beaucoup de choses sur l'élection de Pontivy ; la vérité est que je ne m'en suis ni occupé ni informé pendant toute la période électorale. Seulement, Mgr l'évêque de Vannes m'a fait savoir qu'on répandait dans l'arrondissement le bruit que M. Cadoret avait l'appui de l'évêché, et que même, comme prêtre habitant Paris, il avait aussi mon assentiment. J'ai répondu à mon vénérable collègue qu'il importait, dans l'intérêt de la sincérité du vote, de démentir ces fausses allégations.

» C'est ce qu'a fait Mgr l'évêque de Vannes en publiant quelques lignes d'une lettre que je lui ai écrite en réponse à la sienne.

» Mes sympathies intimes, je ne le dissimule pas, étaient toutes pour M. le comte de Mun, homme plein de loyauté et de droiture, dont le talent sera un honneur pour la tribune française.

» Je ne sais rien de plus, monsieur le président, sur cette élection, et je ne possède aucun renseigne-

ment qui soit de nature à intéresser la commission ; vous ne vous étonnez donc pas si je m'abstiens de me rendre à la convocation que vous m'avez adressée.

» Agrérez, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

» J. Hipp.,

» Cardinal-archevêque de Paris.

Quel sera le successeur de M. Rouher, à Ajaccio ? Des efforts sont faits auprès du prince Napoléon pour l'empêcher de se présenter, et l'on serait heureux, paraît-il, d'une touchante réconciliation de famille, malgré les diners gras du Vendredi-Saint. On en a vu bien d'autres, en effet, dans la fameuse dynastie ! Napoléon III n'avait-il pas commencé par se battre avec les Carbonari contre le gouvernement pontifical ? Il paraît cependant que le prince Napoléon ne se montre pas très-disposé à abdiquer sa candidature corse. S'il persiste dans cette prétention de marcher pour son propre compte, il est probable que le prince Charles Bonaparte sera choisi comme candidat de l'ex-prince Impérial. Ce serait un spectacle édifiant.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 avril.

La Chambre s'est prorogée hier, jusqu'au 10 mai et à cette époque la discussion des élections de MM. de Lucinge, Bartoli et du Demaine. On s'accorde à regretter cet ajournement, même dans les rangs de la gauche, d'autant plus que le sort de ces trois élections est arrêté depuis plusieurs jours dans le sens que je vous ai déjà indiqué, c'est-à-dire validation du prince de Lucinge, invalidation de M. Bartoli et enquête sur l'élection de Vaucluse.

La Chambre aura aussi à statuer, dès sa rentrée, sur la question de l'amnistie. L'adoption des conclusions du rapport Leblond n'est pas douteuse, mais on n'est pas sans redouter un peu l'émotion que peuvent produire les péripéties du débat dans une partie de la population parisienne, surtout en présence des excitations de la presse radicale. Il est évident que l'amnistie va être, notamment pour les nouvelles feuilles, une occasion de se créer à Paris une popularité malsaine aux dépens de la presse républicaine moins avancée et déjà hautement qualifiée de réactionnaire par les nouvelles venues.

M. Naquet et d'autres membres de la petite église intransigeante ont déposé une proposition de loi tendant à abroger toutes les lois restrictives de la liberté de la presse. Voilà encore un terrain où les républicains modérés d'aujourd'hui se trouveront peut-être mal à l'aise pour repousser avec avantage l'initiative de M. Naquet. La question est d'autant plus délicate que le groupe bonapartiste paraît résolu à appuyer au besoin les réclamations des intransigeants, afin, dit-il, de permettre à la France d'assister à l'expérience de la vraie république.

La sous-commission chargée d'étudier la question de l'emplacement de la future Exposition universelle

s'est prononcée pour le Champ-de-Mars, sur lequel on prendrait un espace plus considérable qu'en 1867 et que l'on relierait au Trocadéro par un large pont.

On annonce pour vendredi le retour de M. Nigra, à Paris.

Le général Changarnier est gravement malade d'une fluxion de poitrine. On assurait cependant, ce matin, qu'il allait mieux.

Les avis d'Orient sont un peu meilleurs. On aurait beaucoup exagéré les faits insurrectionnels qui se sont produits en Bosnie et dans la Croatie. La situation n'en est pas moins fort grave et si l'on ne désespère pas encore du succès de l'œuvre de pacification, il est certain que personne ne voit encore bien au juste comment la diplomatie parviendra à résoudre la tâche que les événements lui imposent.

Versailles, 13 avril soir.

Le mouvement préfectoral paraîtra demain à l'Officiel. Je crois pouvoir vous annoncer d'une façon certaine le remplacement du préfet du Lot, M. de Gombert, qui ne paraît pas devoir être remplacé.

On annonce comme devant paraître dans les premiers jours de mai un mouvement sous-préfectoral qui comprendrait une soixantaine de sous-préfectures.

Le remplacement de M. Durangel, directeur de l'administration départementale et communale et de M. Ducros, directeur du service de l'Algérie au ministère de l'intérieur, paraît aujourd'hui certain. Le ministre de l'intérieur a dû céder sur ce double point aux pressantes sollicitations des notabilités de la gauche et du centre gauche. Il est question de doubler le service confié à M. Durangel et de créer deux directions, l'une de l'administration départementale, l'autre, de l'administration communale.

M. Ricard partira demain avec M. Lepetit pour Niort où il doit se reposer quelques jours.

Lord Lyons est parti aujourd'hui pour l'Angleterre où il compte passer quelques semaines.

La commission chargée d'élaborer un projet d'organisation municipale s'est réunie ce matin. Elle a continué à s'occuper de la nomination des maires.

La commission du budget, réunie hier à Versailles, a décidé que pendant les vacances de l'Assemblée, elle tiendrait ses séances à Paris au Palais-Bourbon.

Le général Changarnier paraît hors de danger.

On assure que la division de l'archevêché de Lyon et la création d'un évêché à St-Etienne sont définitivement arrêtées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 10 avril.

Discussion sur l'élection de M. Rouher à Ajaccio. M. Devès lit un rapport qui conclut à l'invalidation.

L'ancien vice-empereur laisse échapper une marque d'improbation, au moment où le rapporteur, rappelant le vote de déchéance, dénie absolument au prince impérial le droit de se prononcer comme il l'a fait dans une lettre publiée par le journal l'Aigle, et adressée à M. Franceschini Piétri.

M. Devès est d'ailleurs d'une courtoisie parfaite : il signale, avec une grande finesse de touche, les contradictions bizarres qui se sont produites dans cette élection. Il rappelle qu'au moment même où à Ajaccio on affichait une dépêche affirmant qu'en

